

L'an deux mille vingt-trois, le quinze mai à 19h00, le conseil s'est réuni sous la présidence de Stephen GAUTIER, maire. Réunion tenue en séance publique à la mairie.

**Présents :** Martine BUGNOT, Manuel CARNEIRO, Marc de CLAVIERE, Stephen GAUTIER, Jérôme LACOUR, Elise MERCIER, Daniel MOREL, Madeleine ORIOL, Eliane RAVISTRE, Carine RIGOLLET, Diane SUIPHON, Gérard TUFEL, Michel VUGNON

**Ayant donné pouvoir :** Jilian MILLET à Diane SUIPHON, Ophélie MOREL à Jérôme LACOUR

**Secrétaire de séance :** Marc de CLAVIERE

**Date de convocation :** 11/05/2023

## 1. APPROBATION COMPTE RENDU DE REUNION

Eu égard à la diffusion tardive de ce compte rendu, son approbation est reportée à la séance du 12/06/2023.

## 2. INFRASTRUCTURES

### Bâtiments

Mairie : le remplacement vannes et le désembouage du réseau de chauffage, inscrits au budget, sont à commander.

Panne gaz logement commerce : à la suite d'une panne de chauffage/eau chaude, les locataires ont pris contact avec la mairie. L'entreprise MICHAUD est intervenue dans le cadre du contrat d'entretien. Il s'avère qu'un détendeur doit être remplacé par la société PRIMAGAZ, à la charge de la commune.

Salle polyvalente : pour la protection de la cuve de gaz, le conseil municipal opte pour un grillage rigide avec un portillon. Travaux à chiffrer.

Cour mairie : Daniel MOREL informe l'assemblée que l'architecte des Bâtiments de France ne s'oppose pas au projet de création d'un portail d'accès à la cour de la mairie. Il présente le projet de portail dont l'aspect rappelle le festonnage du portail piéton existant. Les deux portails seront peints de la même couleur.

### Voirie

Aménagement cimetière : sur recommandation de la commission Infrastructures réunie sur place le 15/05/2023, pour en faciliter l'entretien, il est décidé d'engazonner une partie de la parcelle C du cimetière. Le secteur concerné est vide à l'exception de trois monuments qui seront maintenus en l'état.

Repérage branches et arbres morts : Daniel MOREL informe l'assemblée que la commission Infrastructures vient de réaliser une tournée de repérage. Un courrier sera adressé prochainement aux propriétaires concernés.

Terrain boules La Croix : ce terrain n'est plus utilisé lors des concours. Afin de faciliter l'entretien de la parcelle, la commission Infrastructures propose de réduire par engazonnement la superficie du terrain de jeu. Gérard TUFEL,

riverain, confirme que compte tenu de la fréquentation des lieux, un petit terrain de 6 ml minimum serait suffisant. Une information sera réalisée auprès des riverains préalablement à la modification.

Curage mare Ecole de la Source : le curage a été réalisé par l'entreprise CHAGNEUX. Michel VUGNON propose de faire installer des panneaux « baignade interdite ».

Chemin des Fausses : à la suite d'une demande formulée par un riverain, la commission s'est rendue sur place pour étudier le busage d'un tronçon de fossé. L'entretien du fossé sera pris en charge par la commune, le busage par le pétitionnaire. Par ailleurs, la commission a constaté que la chaussée du Chemin des Fausses est fortement déformée et sera à rehausser et raplanir par émulsion sur 220 ml.

## Assainissement

### Rencontre avec BAC Conseils

Stephen GAUTIER donne le compte rendu de la réunion du 05/05/2023 avec BAC Conseils, cabinet spécialisé dans l'assistance à maîtrise d'œuvre en matière d'eau et assainissement. Ce cabinet travaille actuellement sur le transfert de la compétence Eau Assainissement vers la Communauté de Communes de la Dombes.

Philippe POTTIER, vice-président de la Communauté de Communes de la Dombes était également présent.

Différents axes ont été évoqués lors de la réunion, la solution retenue étant de lancer la totalité des chantiers préconisés par le schéma directeur assainissement. Il conviendrait d'inverser le calendrier du schéma directeur afin de réaliser en premier lieu la mise en séparatif et ensuite la modernisation de la station d'épuration, qui serait moins importante en raison des améliorations apportées par la mise en séparatif. La commune pourrait adapter progressivement le prix de l'eau. BAC Conseils propose un accompagnement pour l'étude, les travaux et la recherche de financements.

## 4. CADRE DE VIE

### Urbanisme

Jérôme LACOUR donne le compte rendu de la commission Cadre de Vie du 11/05/2023, à savoir :

#### Dossiers en cours d'instruction :

##### ➤ **Déclaration préalable :**

- PERRADIN Florent : installation panneaux photovoltaïques
- HUMBERT Patrice : construction abri chevaux
- MOISSON Didier : modification ouvertures, aménagement abri en garage

Immeuble délabré : la commission Cadre de Vie a rencontré les propriétaires le 05/05/2023 en mairie. Le diagnostic de sécurité de l'immeuble sis 4 route de la Bresse n'est toujours pas réalisé. Les propriétaires devront produire une expertise pour le 15/05/2023.

Fibre optique : les travaux sont en cours sur l'artère principale entre Saint André le Bouchoux et Condeissiat.

Antenne GSM : relancée dernièrement, l'entreprise TOTEM annonce un nouveau retard dans les travaux : levée du pylône effective fin juin, fonctionnement adéquat pour fin septembre 2023.

#### Terrains :

**Ecole primaire de la Source** : Anthony RICHONNIER étant vendeur d'une bande terrain de 5 000 m<sup>2</sup> située derrière l'école primaire de la Source, il est décidé de commander le bornage et de lui demander à quel prix il a lui-même acquis le terrain.

**Cimetière** : les propriétaires seraient prêts à céder une bande de terrain agricole. La commission estimera sur place la superficie nécessaire pour créer une aire de stationnement (environ 10 m de large) et contactera les propriétaires.

## 5. ENFANCE JEUNESSE

### Compte rendu de la commission Enfance Jeunesse des 12/04/2023 et 10/05/2023

Carine RIGOLLET donne le compte rendu des sujets abordés lors de ces commissions, à savoir :

- Point sur l'animation jeunes du 12/05/2023 qui s'est bien passée, 11 jeunes étaient présents.
- Choix des activités et demandes de devis à prévoir pour les Olympiades du 09/09/2023. La date ne conviendrait pas à La Passerelle car proche des vacances. La commission décide pour cette année de ne pas changer la date.
- La remise des dictionnaires aux élèves partant en 6<sup>ème</sup> se déroulera le 29/06/2023, le lieu reste à déterminer en fonction des travaux de la cour de la mairie.
- Compte rendu du spectacle Eaupéra : spectacle écrit par Petrek, avec Cuivres en Dombes, qui a eu lieu le 09/05/2023.

### Cantine Scolaire

Stephen GAUTIER explique à l'assemblée qu'en l'absence de candidature parmi les parents d'élèves pour reconduire le bureau, l'association Cantine Scolaire a demandé que la municipalité reprenne le fonctionnement du restaurant scolaire. La commune devra donc avoir mis en place, avant à la fin de l'année scolaire, une solution globale et pérenne pour la rentrée scolaire de septembre 2023. Pour cela la commission Enfance Jeunesse identifie actuellement les investissements nécessaires et les contraintes à respecter tout en limitant une surcharge de travail administratif associé en mairie.

La commune a reçu des propositions financières de la part de SER (fourniture d'ingrédients et du personnel de cantine) et de RPC (fourniture de repas à réchauffer). Une approche financière a été réalisée. Avec la solution SER le prix de revient d'un repas serait d'environ 9,00 €. Le prix de revient de la solution RPC serait de l'ordre de 5,00 €. Une chambre de montée en température serait à acquérir pour un montant de 5 096 € TTC.

Le bureau de l'association Cantine Scolaire, représenté par Yannick PETITJEAN et Fanny CARRETTE, est venu à la rencontre de la commune le 15/05/2023. Il leur a été fait une proposition de co-construction de la future organisation du restaurant scolaire : l'association pourrait continuer à contribuer à faire baisser le prix du repas en réalisant des manifestations, la commune se proposant de subventionner à hauteur identique.

La solution retenue par la commission Enfance Jeunesse et la Cantine Scolaire sera présentée lors de la prochaine séance du Conseil municipal.

L'objectif est d'ouvrir les inscriptions en ligne avant fin juin 2023. Les familles pourront ainsi commander les repas pour la rentrée 2023-2024.

## 6. ECONOMIE SOCIAL

### Economie

Eliane RAVISTRE donne le compte rendu de la commission du 12/04/2023 :

Marché artisanal 2023 : il a été annulé en raison du faible nombre d'exposants disponibles

Marché hebdomadaire : il sera annulé le 17/05/2023, pont de l'Ascension. Un plan a été réalisé pour déterminer les emplacements des marchands. Un planning établit la présence des élus pour effectuer la fermeture de chaque marché. La commission envisage d'associer les associations du village pour attirer plus de clients.

Daniel MOREL propose que la commission fasse de la publicité pour le marché dans les communes environnantes.

Questionnaire de la Communauté de Communes de la Dombes sur les marchés : Eliane RAVISTRE donne lecture des réponses fournies par la commission.

Réunion sur les marchés le 03/05/2023 à la Communauté de Communes de la Dombes : Martine BUGNOT et Carine RIGOLLET y ont assisté. Il a été fait un tour de table des réussites et échecs des communes présentes en matière de marché. La CCD envisage de travailler avec « M ton Marché » si cela peut aider les communes membres sur le plan de la communication et l'animation.

Bâtiment commerce : la Direction de l'Immobilier de l'Etat (DIE) a été saisie pour obtenir une évaluation de l'immeuble.

## **Social**

Octobre Rose : pour cette manifestation, la commission envisage un ciné-débat avec témoignages, une marche pédestre. Le programme reste à déterminer en commission.

Chemins pédestres : Martine BUGNOT et Eliane RAVISTRE se sont rendues à l'Office de Tourisme. Un retard est à prévoir pour la signalétique du circuit PDIPR de Condeissiat. Par ailleurs, une convention sera à établir avec le propriétaire de l'étang Plombard pour l'installation d'une table de pique-nique.

Fiche de veille sanitaire : la fiche est présentée lors de la séance par Eliane RAVISTRE. Le Conseil donne son accord pour la distribution de cette fiche avec la Note d'infos de juin 2023.

## **7. PERSONNEL**

### **Délibération n° 2023-05-036 : création emploi pour accroissement temporaire d'activité**

Vu le code général de la fonction publique et notamment son article L332-23 1° ;

Vu l'article L313-1 du code général de la fonction publique en vertu duquel les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement et que celui-ci doit mentionner sur quel(s) grade(s) et à quel niveau de rémunération il habilite l'autorité à recruter ;

Considérant les effectifs attendus dans la classe de GS/CP à la rentrée 2023-2024 ;

Considérant la demande formulée par l'enseignante de la classe de GS/CP, il y aurait lieu de créer un emploi pour accroissement temporaire d'activité d'agent territorial spécialisé des écoles maternelles à temps non complet à raison de 12 heures de travail hebdomadaire ;

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et représentés, décide de créer un emploi pour accroissement temporaire d'activité d'agent territorial spécialisé des écoles maternelles à compter du 01/09/2023 pour une durée de 10 mois, dont 36 semaines scolaires, précise que la durée hebdomadaire de l'emploi sera de 12 heures par semaine scolaire et que la rémunération pourra être comprise entre l'IM 340 et l'IM 345. Il habilite l'autorité à recruter un agent contractuel pour pourvoir cet emploi (contrat d'une durée maximale de 12 mois sur une même période de 18 mois consécutifs) ;

Stephen GAUTIER précise que l'Inspecteur de l'Académie préconise l'embauche d'un agent titulaire du concours ATSEM ; à défaut une personne titulaire à minima du CAP Petite Enfance. D'après les informations fournies par l'enseignante GS/CP, cet agent sera présent les matins d'école de 9h00 à 12h00 (3 heures).

### **Délibération n° 2023-05-037 : création poste apprenti et autorisation recours au contrat d'apprentissage**

Vu la loi n° 92-675 du 17 juillet 1992 portant diverses dispositions relatives à l'apprentissage, à la formation professionnelle et modifiant le code du travail,

Vu le décret n°2017-199 du 16 février 2017 relatif à l'exécution du contrat d'apprentissage dans le secteur public non industriel et commercial,

Vu le décret n°2018-1347 du 28 décembre 2018 relatif à la rémunération des apprentis, Le Maire informe l'assemblée que l'apprentissage permet à des personnes âgées de 16 à 29 ans d'acquérir des connaissances théoriques dans une spécialité et de les mettre en application dans une collectivité territoriale. Cette formation en alternance est sanctionnée par la délivrance d'un diplôme ou d'un titre. Notre collectivité peut donc décider d'y recourir.

Cette démarche nécessite de nommer un maître d'apprentissage au sein du personnel. Celui-ci aura pour mission de contribuer à l'acquisition par l'apprenti des compétences correspondant au diplôme préparé par ce dernier. Le maître d'apprentissage disposera pour exercer cette mission du temps nécessaire à l'accompagnement de l'apprenti et aux relations avec l'Université Jean Moulin Lyon 3. Si le maître d'apprentissage est un fonctionnaire territorial, il bénéficiera d'une Nouvelle Bonification Indiciaire de 20 points.

Par ailleurs, les collectivités territoriales n'étant pas assujetties au versement de la taxe d'apprentissage, elles prennent en charge le coût de la formation de l'apprenti.

Propose au Conseil municipal de conclure, à partir de la rentrée scolaire 2023-2024 et pour une durée de deux ans, un contrat d'apprentissage en alternance avec un étudiant en BUT Carrières Juridiques à l'Université Jean Moulin Lyon 3. L'alternant sera présent trois jours par semaine au sein du service administratif de la collectivité, selon le calendrier fixé par l'Université. Ce dispositif s'accompagne d'exonérations de charges patronales et de charges sociales (et d'aides du CNFPT, le cas échéant).

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et représentés, décide d'adopter la proposition du Maire, autorise le Maire à signer tout document relatif à ce dispositif et notamment le contrat d'apprentissage et dit que les crédits correspondants seront inscrits au budget principal.

Départ à la retraite d'Anne Marie JANODY :

Cet agent technique en charge de la restauration scolaire a demandé à faire valoir ses droits à la retraite à partir du 01/11/2023.

## **8. COMMUNAUTE DE COMMUNES DE LA DOMBES**

Rapport d'activité 2022 : diffusé aux conseillers municipaux au préalable, le rapport est présenté lors de la séance.

Compte rendu du Conseil communautaire du 27/04/2023 : Stephen GAUTIER donne le compte rendu des trois points majeurs de ce conseil communautaire, à savoir :

- Le Festival de Théâtre Amateur a présenté sa programmation 2023
- Le SIEA réalise le recensement des parkings de minimum 20 places, afin d'installer une borne électrique dans chaque commune du département.
- Présentation des subventions de mini 1 500 € accordées en 2023 par la Communauté de Communes de la Dombes.

Marc de CLAVIERE intervient pour exprimer son inquiétude quant au contrôle qu'exerce aujourd'hui la Communauté de Communes de la Dombes sur les affaires communales. Il cite comme exemple les autorisations de coupe de bois qui sont redirigées vers la Communauté de Communes de la Dombes pour avis.

Stephen GAUTIER souligne qu'en raison du dépérissement des services de l'Etat, la population n'a plus de service à qui s'adresser. Il s'agirait plutôt de transferts de l'Etat vers les communes, dans lesquels l'Etat transfère des responsabilités mais pas forcément les ressources associées. Les communes du territoire de la Dombes mutualisent, par conséquent, de plus en plus.

## **9. COMPTE RENDU DE REUNION**

Cérémonie du 8 mai : Stephen GAUTIER adresse ses remerciements à Daniel MOREL qui a représenté la commune lors de cette cérémonie. Il y avait une vingtaine de participants.

AG CUMA de Condeissiat du 06/04/2023 : compte rendu par Daniel MOREL qui rapporte un déficit d'exploitation pour l'exercice 2022 mais des plus-values sur les cessions de matériel. Le bureau a été renouvelé. L'acquisition de futurs matériels a été décidée.

AG CNAS du 20/04/2023 : Eliane RAVISTRE a représenté la commune lors de cette assemblée générale qui a eu lieu à Loyettes. Peu de communes étaient présentes.

Réunion avec la Gendarmerie du 12/05/2023 : Eliane RAVISTRE était présente à cette réunion d'information et d'échange autour des violences intra-familiales.

Réunion avec la Croix Rouge du 12/05/2023 : Eliane RAVISTRE donne le compte rendu de cette réunion annuelle d'informations sur les actions de la Croix Rouge Rives de Saône Chalaronne.

## **QUESTIONS DIVERSES**

Formation manipulation extincteurs : les élus sont invités, selon leurs disponibilités, à participer à la formation qui aura lieu le 07/06/2023.

AG ADMR : la réunion adjoints du 02/06/2023 est avancée à 17h30 afin de permettre à Eliane RAVISTRE d'accueillir l'ADMR à la salle polyvalente de Condeissiat.

Inauguration du label RAMSAR : Marc de CLAVIERE, référent Natura 2000, s'inscrira à l'évènement, prévu le 02/06/2023.

Repas du Conseil municipal : un repas, avec conjoints, est à programmer un vendredi ou samedi soir

Salle polyvalente : le Comité des Fêtes n'assurant plus l'organisation des cours de danse, Arnaud DUFOUR demande de bénéficier gratuitement de la salle polyvalente les mercredis de 16h00 à 22h00. Le Conseil municipal décide d'accorder, sous conditions, la gratuité pour l'année scolaire 2023-2024.

La séance est levée à 21h45